

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Mme G. SCHILLEBEECKX
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 16A/04 (corr. : P. DESSART)
N/Réf. : AVL/BXL-2.1763/s.349
Annexe : 2 plans

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES – Boulevard Adolphe Max, 61. Modification de la façade au rez-de-chaussée et placement d'un auvent. Régularisation. Demande de la Commission de Concertation.

En réponse à votre lettre du 18 mai, réceptionnée le 26 mai 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 9 juin 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

En plus d'être inscrit à l'inventaire, le bien sur lequel porte la présente demande de régularisation se situe dans la zone de protection du cinéma Marivaux (bd A Max, 104-106) ainsi que dans une zone reconnue comme Z.i.c.h.é.e. et espace structurant.

La Commission n'émet pas d'objection sur les travaux réalisés et pour lesquels un permis d'urbanisme a été octroyé en septembre 1980.

Elle regrette cependant, en regard de la localisation particulièrement stratégique du bien, le côté « tape à l'œil » des enseignes et de la décoration. Elle demande qu'il y soit remédié par un retour à plus de sobriété et l'adoption de couleurs plus discrètes et harmonieuses.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.